

DOCUMENTS DE TRAVAIL 213

Familles et rapports de genre au Maghreb Évolutions ou révolutions?

Thérèse Locoh et Zahia Ouadah-Bedidi

Familles et rapports de genre au Maghreb Évolutions ou révolutions *?

Thérèse Locoïh (1) et Zahia Ouadah-Bedidi (1) et (2)
(1) INED (2) URMIS/Université Paris Diderot

*Texte paru en espagnol dans un ouvrage collectif. La version française de l'ouvrage est en cours.

LOCOÏH Thérèse et OUADAH-BEDIDI Zahia, 2010. – « Familias y relaciones de género en el Maghreb ». In : Sophie BESSIS y Martín MUNÓZ GEMA (coords), *Mujer y familia en las sociedades árabes actuales*. p. 11-44 – Madrid, Casa Árabe et Barcelone, Bellaterra ed., 330 p.

Familles et rapports de genre au Maghreb Évolutions ou révolutions ?

Thérèse Locoh et Zahia Ouadah-Bedidi

Résumé

Cet article esquisse les grandes lignes des mutations en cours dans cinq pays qui constituent le *Grand Maghreb* : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Dans ces sociétés, les transformations économiques et sociales, les migrations, les progrès en matière de santé et de scolarisation sont à la fois causes et conséquences de changements profonds des normes de vie familiale. Elles remettent en question les rôles et positions respectifs des hommes et des femmes, des jeunes et des anciens, socialement et historiquement élaborés par ces sociétés. Aujourd'hui, l'image que donne la famille maghrébine est en rupture presque totale avec le cliché traditionnel d'une société patriarcale, rigide, polygame, mariant les femmes dès la puberté et composée de familles nombreuses. À la lumière des données démographiques des cinquante dernières années, on voit se dessiner des mutations radicales. Les aspirations nouvelles d'une partie de la population, plus adaptées à réalité sociodémographique, sont en conflit avec les représentations et les normes sociales des traditionnels détenteurs de pouvoir : les générations âgées, notamment les hommes, ont du mal à voir mis en question les privilèges dont la société les avait dotés. Les rapports entre générations d'une part, entre hommes et femmes d'autre part, vont devoir être renégociés.

Mots clés : Maghreb, Genre, Fécondité, Nuptialité, Structures familiales

Abstract

This article takes a snapshot of the changes underway in the five countries making up the "Greater Maghreb", Algeria, Libya, Morocco, Mauritania and Tunisia. Economic and social transformations, migration, and progress in healthcare and education in these countries are at once the catalysts and consequences of major changes in the living standards of families. The phenomenon is calling into question the respective roles and positions of men and women and of young people and older people formed over the centuries by these societies. The image of today's Maghreb family has almost nothing in common with the traditional cliché of a rigid, patriarchal, polygamous society in which women are married at puberty and large families are the rule. Radical changes are taking place, as shown by the demographic data over the last 50 years. The new aspirations of the part of the population more adapted to socio-demographic realities conflict with the social perceptions and norms of the traditional power holders. The older generations, and men in particular, are finding it hard to see the privileges conferred upon them by society called into question. Relations between generations and between men and women now have to be renegotiated.

Keywords: Maghreb, Gender, Fertility, Nuptiality, Family Structures

Familles et rapports de genre au Maghreb Évolutions ou révolutions ?

Texte intégral (version française)

Dans toutes les sociétés du Maghreb les transformations économiques et sociales, les mouvements migratoires, les progrès en matière de santé et de scolarisation, sont à la fois causes et conséquences de changements profonds des normes de vie familiale. Ils remettent en question les rôles et positions respectifs des hommes et des femmes, des jeunes et des anciens, socialement et historiquement élaborés par ces sociétés. Ce chapitre esquisse les grandes lignes des mutations en cours dans les cinq pays qui constituent la région dite du « grand Maghreb » : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Il y faut bien sûr l'appui des statistiques et notamment de la démographie, incontournables pour connaître les évolutions de long terme des comportements familiaux. Ils sont une clé d'entrée incontournable pour la compréhension des transformations des structures familiales et des rôles qu'y tiennent les hommes et les femmes, les adultes, les jeunes et les anciens. C'est donc le fil d'Ariane des connaissances démographiques qui nous serviront de guide dans ce provisoire inventaire d'une situation en plein bouleversement. Les statistiques permettent de mettre en évidence à la fois des évolutions au long cours et parfois aussi, dans le court terme, des ruptures brutales... Complétées par les travaux sociologiques disponibles, elles permettent d'esquisser les conséquences à venir des changements dans le vécu des familles et les rapports interpersonnels qui s'y nouent.

Certains pays sont mieux dotés que d'autres. La Libye et la Mauritanie offrent beaucoup moins de données que les pays du « petit » Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Certains sujets sont moins accessibles par ces moyens... Les rapports de genre notamment n'apparaissent qu'en filigrane des autres données. Essayer de mesurer le chemin parcouru dans les « arrangements familiaux » et les rapports entre les sexes, est un défi. Nous tenterons néanmoins de comprendre les tendances qui se dessinent, chaque fois que cela sera possible..

De nombreux travaux statistiques et enquêtes sociologiques attestent de la transformation radicale du rythme d'accroissement démographique dans la région : en 40 ans, on est passé de 7 enfants par femme en moyenne, à un peu plus (Maroc) ou un peu moins (Tunisie) de 2 enfants par femme, à 3 enfants en Libye, la Mauritanie constituant un cas à part (4,7 enfants par femme en 2001). Les comportements de mariage y ont connu¹, en une génération, une transformation radicale de leur calendrier : le passage d'un mariage précoce et universel à un mariage tardif, conduira peut-être à terme à une croissance du célibat définitif et entraîne déjà une forte diminution des descendance. Cette révolution des mœurs dans le cycle de vie matrimonial a progressivement été accompagnée par une pratique de plus en plus courante de la contraception (Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000). Ces changements spectaculaires, qui se produisent dans un contexte économique, social et politique souvent difficile, bouleversent les schémas traditionnels de la vie familiale et traduisent une remise en cause, d'abord implicite mais de plus en plus souvent, explicite, des normes en vigueur.

¹ là encore la Mauritanie exceptée

Si le patriarcat résiste encore formellement, il est miné par ces ruptures d'équilibres anciens. Trois domaines sont le théâtre de remises en cause fondamentales qui entraînent des tensions fortes entre normes reçues et valorisées dans les familles d'une part, contraintes vécues ou choix personnels d'autre part. Il s'agit des rapports entre hommes et femmes, des rapports entre générations, enfin des modes de vie résidentiels, trois domaines où se répondent et parfois se combattent les modèles culturels transmis, les aspirations nouvelles des individus et, au niveau structurel, les choix politiques et macro-économiques.

En quarante ans, et moins pour certaines d'entre elles, les populations du Maghreb sont passées d'une situation de croissance rapide² à un nouveau rythme, beaucoup plus lent, voire à une stagnation, de leur croissance démographique. C'est un changement de perspective sans précédent qui va entraîner, *volens nolens*, de nouveaux modes de vie familiaux et de nouvelles orientations économiques, sociales, politiques. Comment des changements aussi profonds se sont-ils produits, dans des sociétés très attachées il y a moins d'un demi-siècle aux descendance nombreuses et à la famille étendue ? Deux leviers principaux l'ont permis : l'élévation de l'âge des femmes à l'entrée en union puis, dans un second temps, la pratique de la contraception dans le cadre du mariage, eux-mêmes commandés par des changements rapides dans la société : baisse de la mortalité des enfants, instruction en forte augmentation des femmes mais aussi des hommes, crises à des degrés divers dans chacune des populations, pour ne citer que les trois plus importants. Ces changements ont tous à voir avec des transformations des rapports de genre. Les lignes ont incontestablement bougé dans la répartition des rôles entre hommes et femmes.

1. Les temps nouveaux du mariage

1.1. Des mariages plus tardifs, un temps pour le célibat

Le mariage occupe une place centrale dans l'organisation des rapports entre les individus et la société, dans le monde arabo-musulman (AARDES, 1977 ; Boutefnouchet, 1982). Dans ces sociétés, le mariage est une *Sunna*, c'est-à-dire une tradition du Prophète, importante à suivre. En plus d'être un devoir religieux, le mariage intervient dans toutes les sphères : il a une valeur spirituelle importante, *il attire la grâce divine* et constitue un acte social et juridique mais aussi un acte personnel ayant pour objectif amour et affection (Bourayou et Belhadri, 2000). De ce fait, il y a deux ou trois décennies à peine, le mariage était encore pour tout individu un passage obligé pour devenir adulte. Il était fréquemment endogamique et le plus souvent précoce pour les femmes qui étaient de plusieurs années les cadettes de leur époux. Il était difficile pour une femme adulte qui n'était pas mariée d'affronter le regard des autres, les proches d'abord mais aussi la communauté. Le mariage était l'élément primordial du statut d'une femme. Une famille ayant des filles en âge de se marier qui ne trouvaient pas « demandeurs », se sentait au ban de la société.

Désormais, qu'on soit homme ou femme, on se marie de plus en plus tard. Le mariage précoce des jeunes filles a pratiquement disparu sauf en Mauritanie³, les écarts d'âges

² Car une forte fécondité était associée à des progrès importants qui faisaient reculer la mortalité, notamment dans l'enfance,

³ Au Maroc, une femme sur 10 se marie avant l'âge de 20 ans et en Mauritanie 30 % (en 2003-2004), mais dans les trois autres pays du Maghreb, rares sont celles qui se marient avant cet âge (1 p.1000 en 1995 en Libye, moins de 2 % en Tunisie et en Algérie en 2001-2002).

entre conjoints se réduisent et le célibat adulte augmente si fortement qu'il est fort probable que le célibat définitif va augmenter à son tour. Dans ces pays fortement attachés à l'universalité du mariage et à la virginité des femmes avant le mariage, on trouve maintenant 28 à 34 % (sauf en Mauritanie, 9 %) de femmes célibataires à 30-34 ans (voir figures 1 et 2). L'institution du mariage si encadrée et socialement contrôlée auparavant est, dans les faits, en plein bouleversement. Le modèle traditionnel du mariage arabo-musulman (Fargues, 1987 et 2000), qui jusque-là caractérisait les sociétés maghrébines, a subi des transformations radicales en un temps record. Pour prendre un exemple, en 1911, en Algérie (Fargues, 1986), une femme sur deux était déjà mariée à l'âge de 17 ans, mais en 2001 seules 2 % se sont mariées avant 20 ans. Des changements aussi substantiels, en un temps aussi court vont avoir, à l'évidence des conséquences sans précédent sur les rapports familiaux, et plus directement encore sur les rapports entre hommes et femmes.

D'une année sur l'autre, l'âge au mariage recule, quel que soit le pays. En Algérie les femmes qui se mariaient en moyenne à 20 ans à la fin des années 1970, se marient aujourd'hui à 30 ans en moyenne. Le mouvement est similaire chez les hommes et dans les autres pays du Maghreb (figure 1). Même évolution en Tunisie, où les femmes se marient en moyenne à 30,7 ans en 2006 et les hommes un peu plus tôt que leurs voisins, à 32 ans. En Libye, où peu de statistiques sont disponibles, l'âge moyen au premier mariage des femmes est passé de 18 ans environ en 1964 à 19 ans en 1973 et plus de 29 ans en 1995, soit un retard de 10 ans en une vingtaine d'années. Le Maroc continue d'afficher des âges au mariage en hausse régulière pour les deux sexes. Moins tardif que dans les trois pays précédents, l'âge moyen au premier mariage a atteint 26 ans chez les femmes et 31 ans chez les hommes en 2004. Par contre, en Mauritanie, les évolutions sont plus lentes. Les femmes se marient encore relativement tôt, à 22 ans en moyenne en 2003, et les hommes à 29 ans. Ce pays excepté, le Maghreb est actuellement la région d'Afrique où l'âge au mariage des femmes est le plus tardif, aussi tardif même que l'âge au mariage enregistré dans certains pays d'Europe (28,6 ans en Italie en 2000, 30 ans en Finlande en 2003, 32 ans en Suède en 2002 par exemple (Nations Unies, 2005). D'ailleurs, il semblerait, d'après les dernières données disponibles que l'on arrive en quelque sorte à un plafond en ce qui concerne le retard de l'âge au mariage, qui s'est ralenti aussi bien chez les hommes que chez les femmes entre 2001 et 2004 (voir plus loin).

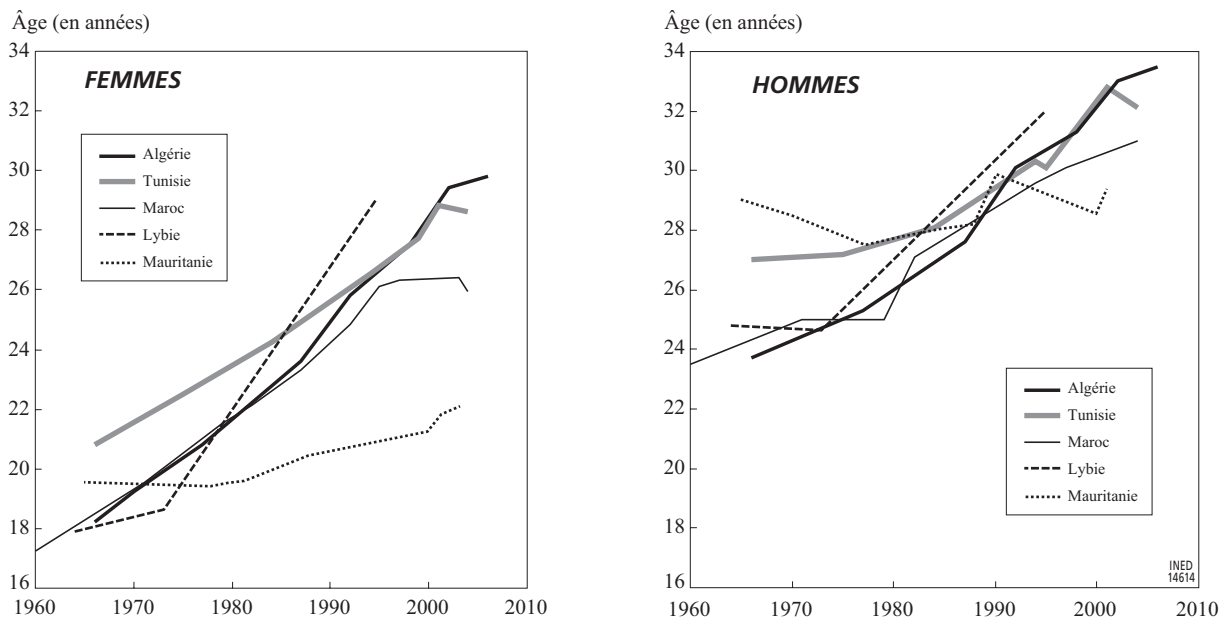


Figure 1. Évolution de l'âge moyen au 1^{er} mariage des femmes et des hommes de 1960 à 2006 d'après les données nationales (enquêtes et recensements).

1.2. Un célibat prolongé

Conséquence directe du changement opéré dans l'accès au mariage, les femmes connaissent, en moyenne, une période assez longue de célibat alors que bien souvent auparavant elles n'avaient qu'une courte période de « jeunesse » entre enfance et mariage. Les hommes voient, eux aussi s'allonger leur vie de célibataires. À partir des années 1970 le célibat « tardif » a commencé à augmenter chez les femmes, mais aussi chez les hommes. La figure 2 montre l'évolution des proportions de célibataires parmi les femmes à 30-34 ans et parmi les hommes à 35-39 ans, des groupes d'âge où il y a quarante ans encore on ne trouvait plus guère de célibataires et où ceux qui l'étaient souffraient à des degrés divers de stigmatisation. Par exemple, alors que seules 4 % des tunisiennes étaient encore célibataires à 30-34 ans, au début des années 1960 elles sont au début des années 2000 28 % et ont atteint en 2006, 37,5 % Du côté masculin, à 35-39 ans ces proportions sont passées de 8 à 20 %. Dans ce mouvement d'ensemble se distingue la Mauritanie où l'âge au mariage évoluant lentement, on trouve actuellement moins de célibataires aux âges pris pour illustration qu'en début de période (peut-être en raison de différences de définition du célibat entre ces deux observations).

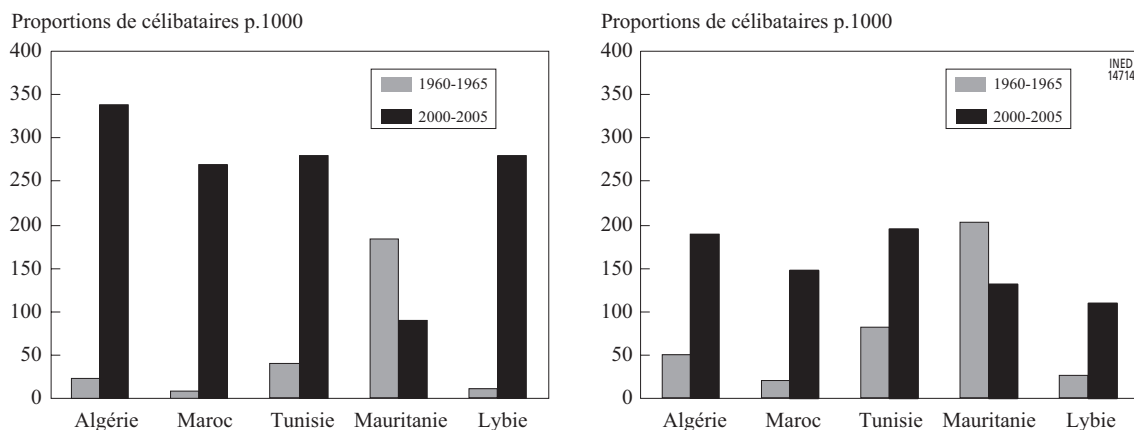


Figure 2. Évolution des proportions de célibataires entre 1960-1965 et 2000-2005

Cette augmentation importante des célibataires à tous les âges pourrait bien présager d'une augmentation future du célibat définitif. Si actuellement l'ensemble des pays du Maghreb affichent des proportions de célibataires à 50 ans⁴ inférieures à 3 % au début des années 2000 aussi bien chez les femmes que chez les hommes, la forte croissance des proportions de célibataires à 30 ou à 35 ans, laisse augurer une probable augmentation du célibat « définitif » quand ces nouvelles générations approcheront à leur tour la cinquantaine. En Tunisie par exemple, le célibat à 45-49 ans a évolué de 4 % en 2001 à 6 % en 2004 et 7,3 % en 2006 pour les femmes de 45-49 ans.

1.3. Une diminution de l'écart d'âges entre époux

Dans toutes les sociétés maghrébines le décalage traditionnel entre les calendriers masculin et féminin de nuptialité marquait fortement les rapports entre époux : Une très jeune épouse était donnée en mariage à un homme plus âgé. Il avait donc sur elle à la fois le privilège masculin de la domination, qu'il était légitimement censé exercer, et celui de la séniorité. L'épouse entrant très jeune dans la vie conjugale était inscrite d'emblée dans une situation d'infériorité. Dans les pays de la région. Actuellement encore l'écart d'âge est très influencé par l'âge d'entrée en union de l'épouse : 7 ans pour celles qui se marient avant 20 ans et 4 ans seulement pour celles qui se marient à 30 ans ou plus.

Cette tradition est maintenant remise en cause. L'âge moyen au mariage ayant augmenté plus substantiellement pour les femmes que pour les hommes, l'écart d'âges entre époux, lors de leur première union a été, en moyenne, réduit de 2 à 3 ans en Algérie, Maroc et Tunisie, de 4 ans en Lybie. La Mauritanie fait exception avec une baisse d'un peu plus d'un an seulement entre 1965 et 2000 (figure 3). De manière générale, la réduction de l'écart d'âge entre époux est considérée comme favorable à une transformation de leurs rapports vers plus d'égalité (Bozon, 1990 ; Hertrich et Locoh, 1999). Mais il faut aussi se demander ce qui, dans ces pays, provoque les changements de calendrier matrimonial et quels en sont les effets sur les rapports entre conjoints. Le recul observé traduit-il un accès plus long à l'école, notamment pour les filles ? Alors effectivement il aura sans doute un effet positif sur l'autonomie féminine et la construction d'un *habitus* conjugal moins inégalitaire. Traduit-il seulement une

⁴ Par convention on considère cet âge comme marquant un célibat définitif... Même s'il y a des exceptions

impossibilité de s'installer en couple, en raison de la crise économique, de la pénurie de logements et du chômage, comme cela est le cas par exemple en Algérie, ou une inflation des frais à engager pour la dot et les cérémonies du mariage, assumés principalement par le fiancé ? Alors ce recul du mariage, sous contrainte économique, pourrait ne pas être en faveur de rapports de genre plus égalitaires, bien au contraire, car la vie commune du jeune couple commence alors souvent par une cohabitation dans la famille de l'époux, avec une forte « dette » symbolique de la famille de l'épouse (Ouadah-Bedidi et Vallin, 2003).

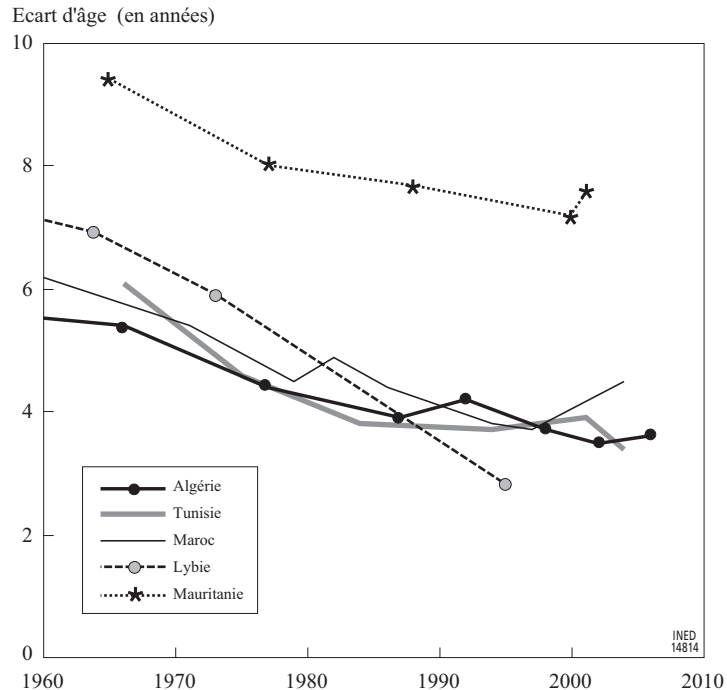


Figure 3. Évolution de l'écart d'âge moyen au premier mariage, Maghreb (1960-2006)

1.4. Le choix du conjoint, entre poids des traditions et aspirations des jeunes

Pour répondre aux exigences de l'organisation sociale traditionnelle, les échanges matrimoniaux, dans les sociétés maghrébines d'hier, étaient davantage l'affaire du groupe que de l'individu. Le choix des partenaires tenait à l'ensemble des relations entre familles. Il était, comme dans de nombreuses sociétés, essentiellement du ressort de ceux qui y détenaient l'autorité (Locoh, 2002). Par exemple, en Algérie, à la fin des années 1960, (AARDES, 1977) 23 % des maris déclaraient avoir effectué un libre choix et seulement 1,5 % des épouses. Les chances d'être consulté dans le choix de son conjoint augmentaient significativement pour les jeunes qui étaient instruits.

Le choix du conjoint devient de plus en plus personnel. Plus tardif, le mariage est en principe l'engagement de personnes plus mures (situation nouvelle, surtout pour les femmes) qui, naturellement, veulent participer plus directement aux décisions qui les concernent. Les jeunes maghrébins préfèrent maintenant se connaître et se fréquenter avant de s'engager dans une relation conjugale. Les sentiments sont de plus en plus pris

en considération dans les nouveaux choix matrimoniaux des jeunes⁵ qui expriment clairement leur volonté de s'approprier leur mariage, et par delà leur vie de couple.

En 2000-2001, plus d'une Mauritanienne sur deux déclarait avoir choisi son conjoint, notamment en milieu urbain (64 % dans les villes contre 54 % en milieu rural)⁶. Toutefois à Nouakchott, bien que les femmes aient déclaré choisir généralement leur conjoint (57 %), près d'une sur cinq (18 %) a été mariée sans son consentement. Avoir une instruction secondaire ne met pas totalement à l'abri d'un mariage forcé : 10 % des femmes ayant ce niveau l'ont subi. En Algérie et en Tunisie les deux dernières enquêtes (*papfam*) réalisées en 2001 et en 2002 permettent d'identifier certaines évolutions. En Algérie, 75 % des célibataires des deux sexes âgés de 15 à 29 ans déclaraient en 2002 vouloir choisir, ou avoir déjà choisi, leur conjoint, plus souvent les filles que les garçons en milieu urbain (84 % et 76 %) et inversement, plus souvent les garçons que les filles en milieu rural (72 % contre 66 %). On peut penser qu'en milieu urbain, les femmes plus instruites et exerçant plus souvent un travail salarié, subissent moins de pression de la part des parents qu'en milieu rural. Les femmes qui n'ont pas choisi ou qui ne pensent pas choisir leur conjoint, déclarent se soumettre ou s'être déjà soumises en priorité au choix de leur père, surtout en milieu rural, et les garçons au choix de leur mère, surtout en milieu urbain ; Intéressante influence des mères dans une société où les femmes sont cependant censées être cantonnées dans un statut inférieur. Plutôt qu'un retour aux normes traditionnelles, il est probable, à la lumière d'entretiens qualitatifs, que c'est la cohabitation entre jeunes mariés et famille du marié, solution fréquente à l'impossibilité de trouver un logement indépendant, qui explique cette implication maternelle. Dans cette situation, il vaut mieux s'assurer que belle-fille et belle-mère ont des chances de cohabiter harmonieusement.

La scolarisation des filles, leur entrée, grâce à un diplôme, dans l'espace public est certainement un des grands moteurs des changements (Locoh, 2001). Une étude menée auprès de femmes diplômées du supérieur sur les modalités de leur mariage, montre qu'elles ont fait des choix matrimoniaux relativement libres. Les parents n'ont posé de conditions au mariage que dans un tiers des cas (22% pour la poursuite des études et 8% pour l'exercice d'un travail) et n'ont demandé de dot que dans 2 cas sur 5 (Mahfoudh, 1994). Le mariage pour ces jeunes femmes éduquées aurait donc été basé sur le sentiment affectif, limitant ainsi l'intervention des familles qui approuvent généralement les choix de leurs filles. Ce sont les algériennes diplômées qui ont les attitudes les plus libérales en matière de choix du conjoint, suivies par les Tunisiennes, puis les Marocaines (Ait Amara, 1994).

Cependant, toutes les couches de la société ne sont pas également touchées par ces changements. Une longue tradition de mariages préférentiels entre cousins ou, en tout cas, de contrôle des parents sur les choix des partenaires conjugaux, continue à se lire en filigrane dans les récits des familles. Si les parents décident de moins en moins seuls de l'avenir matrimonial de leurs filles instruites, ils sont encore très souvent consultés pour un accord final ; leur approbation et bénédiction restent en quelque sorte primordiales. Les parents jouent ainsi un rôle essentiel depuis la demande en mariage, jusqu'à sa

⁵ Dans la situation de crise économique actuelle, on voit aussi des jeunes filles préférer un mariage d'intérêt, avec un homme riche quoique moins instruit qu'elles-mêmes... Mais ce n'est pas propre au Maghreb !

⁶ Sur les cinq pays étudiés ici, seuls trois (l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie) ont effectué des enquêtes démographiques nationales récentes où a été abordé le choix du conjoint.

conclusion (Ben Salem et Locoh, 2001). Et même lorsque le choix est libre, les parents peuvent s’y impliquer dès le début des « négociations » (Faouzi Adel, 1994, p.71).

Les mariages “préférentiels” (entre cousins croisés ou parallèles), particularité du système des alliances dans le monde arabe et islamique, n’ont pas disparu (Cuisenier, 1962 ; Lacoste-Dujardin, 1995 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Fargues, 2000)⁷ Aujourd’hui encore une bonne partie des mariages au Maghreb se conclut dans le cercle de la famille, soit avec un apparenté, soit avec une personne recommandée par un membre de la famille. Ils ont certes moins de poids dans certains milieux mais n’ont pas encore laissé la place aux nouveaux modèles. Dans le monde arabe, le mariage préférentiel garde les faveurs d’un nombre non négligeable de familles⁸ (Figure 4). Il reste encore très valorisé en Mauritanie : en 2001 plus de 2 femmes déjà mariées sur trois ont un lien de parenté avec leur époux et plus de deux sur cinq ont épousé un cousin direct avec une préférence pour le côté paternel (31 % contre 12 % ; EDS, 2001) et des différences notables entre les groupes ethniques : de façon surprenante, arabes et wolof ont les plus faibles proportions de mariages « arrangés ».

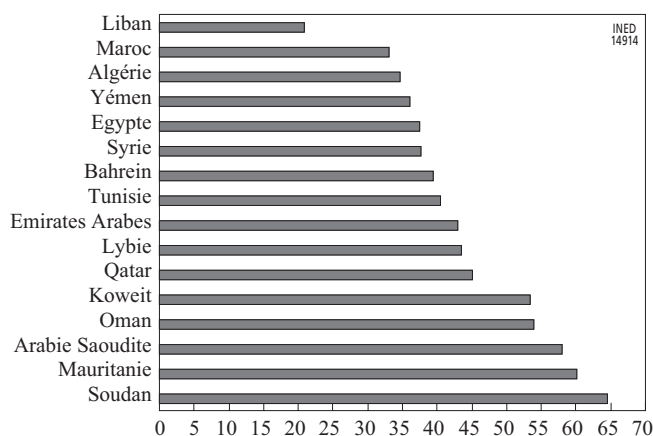


Figure 4. Proportion (en %) de mariages apparentés, pays arabes, dans les années 1990⁹

Au Maroc, en 1995, moins d’une femme sur 3 était mariée dans le cercle familial (dont 16 % à avec des cousins germains et 13 % avec des cousins éloignés) et en Libye, presque une femme sur deux (45 %). C’est en Algérie et en Tunisie que le mariage endogame est le moins fréquent (environ un mariage sur trois). Ce modèle de mariage est en diminution dans les nouvelles générations (Bouaziz, 2006, Ouadah-Bedidi, 2005). Les jeunes célibataires algériens âgés de 15 à 29 ans sont plutôt défavorables au mariage dans la famille (66 %) et plus particulièrement ceux qui habitent en milieu urbain. Ceux qui continuent d’adhérer à ce type d’union pensent que c’est un bon moyen d’éviter les conflits familiaux, de renforcer les liens de parenté et l’entente entre les proches (Souaber, 2005). En milieu rural, les jeunes filles parlent encore souvent de l’obligation de se soumettre à la volonté des parents.

⁷ Bien que cette règle ne trouve pas de fondements dans la religion elle-même (Kouaouci, 2002, Ben Salem, 1992 in Ben Salem et Locoh, 2001).

⁸ La proportion de personnes qui continuent d’être mariées dans la parentèle varie de 20 % au Liban à 64% au Soudan (Fargues, 2000)

⁹ Sources : Pour le Maroc Ajbilou, 1997, Algérie et Mauritanie (Papchild, 1992), Tunisie (Ben Salem et Locoh, 2001), et pour les autres pays (Fargues , 2000).

En Tunisie l'enquête de 2001 indique que le cercle familial reste, même après quarante ans de changements économiques, législatifs, éducatifs, un lieu privilégié pour la rencontre des futurs conjoints. Plus des deux tiers des femmes ont rencontré leur mari dans la famille. Lorsqu'elles ont fait des études et ont atteint le niveau supérieur, cette proportion diminue mais atteint encore 40 % des rencontres. C'est le lieu du travail et l'école qui viennent en second comme lieux de rencontre (32 %) (Bouaziz, 2006).

1.5. La polygamie en régression

Disons un mot de la polygamie. Bien que légale et autorisée dans les pays du Maghreb, (à l'exception de la Tunisie où elle a été interdite dès l'aube de l'indépendance en 1956 par le code de statut personnel), la polygamie est désormais un phénomène marginal, elle ne concerne aujourd'hui que 4 à 5 % des femmes mariées¹⁰ : Seule la Mauritanie, en raison de sa diversité ethnique, affiche un taux de polygamie plus élevé que (12 % en 2000-2001). Dans les populations arabes Mauritanienne, la polygamie est comparable à celle de l'Algérie et du Maroc (à peine 4 %). Chez les Soninkés, par contre plus d'une femme sur deux (55 %) vit en union polygame, adhérant ainsi au modèle subsaharien du mariage.

1.6. De la répudiation au divorce

Les changements profonds qui ont touché l'institution matrimoniale ne se limitent pas uniquement au processus de formation des unions (célibat prolongé, retard de l'âge au mariage, choix du conjoint). Ils touchent également à l'évolution des ruptures d'union. Les couples ont une probabilité de survie plus élevée grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, l'âge au veuvage s'en trouve donc reculé. La répudiation a depuis toujours été le mode le plus fréquent de rupture d'union, à l'initiative exclusive de l'homme. Désormais la mise en place progressive du droit moderne de la famille a introduit la possibilité du divorce judiciaire, mais de façon très inégalitaire et restrictive pour les femmes.

Contrairement aux pays occidentaux, dans les sociétés arabo-musulmanes, défaire les liens du mariage autrement que par le décès de l'un des conjoints a toujours été permis. Le divorce, ou plus spécifiquement, la répudiation, toujours à l'initiative de l'homme, était l'un des régulateurs du marché matrimonial « *Divorcer est une tradition bien ancrée* » (Fargues, 1986) et un indice fort de la domination masculine.¹¹ Toutefois, le monde arabe (avec l'Asie) reste la région où l'enregistre le moins de ruptures d'union par divorce (ou répudiation) (Hertrich et Locoh, 1999). Jusqu'à maintenant, lors des recensements ou des enquêtes, on observe très peu de personnes non célibataires et non mariées (2 à 3 % chez les femmes et 1 à 2 % chez les hommes). Mais le « stock » des divorcés, à un moment donné, ne reflète pas l'ampleur de la divortialité dans la société, mais seulement le fait que des remariages ont lieu rapidement, surtout pour les hommes. En tout état de cause, les divorces aujourd'hui sont moins nombreux que les

¹⁰ Sources : Algérie (enquête MICS3 de 2006) Maroc (enquête *Papfam* de 2003-2004), Libye (enquête *Papchild* de 1995).

¹¹ En Afrique subsaharienne c'est le mécanisme de la polygamie qui permet de combiner mariage quasi-universel des femmes et décalage fort des effectifs, créé par l'écart d'âge à l'entrée en union. Dans les pays du Maghreb la polygamie n'est plus qu'un phénomène résiduel et ce sont les ruptures d'union (répudiations essentiellement), suivies de remariages, qui jouent le plus grand rôle. La diminution de l'écart d'âge entre époux rend maintenant aussi plus faible la différence entre effectifs de « mariables » hommes et femmes.

« répudiations » d'il y a un siècle (Fargues, 1986). Par exemple en Algérie (papfam, 2002), parmi les femmes de 15 à 49 ans une sur dix seulement a connu une rupture d'union et parmi elles une sur deux s'est remariée (MSRH, ONS, 2004). Cette stabilité assez grande des mariages a également été observée en Tunisie depuis la fin des années 1970. En 2001, 6 % des femmes mariées tunisiennes avaient connu une rupture d'union, rupture qui intervenue dans 50 % cas au cours des 4 premières années du mariage. (Ben Brahim, 2006). Au Maroc en 1995, 15 % des femmes avaient divorcé et parmi elles 76 % s'étaient ensuite remariées, et plus encore en milieu rural (82 %) (MSP, 2007 : *Papchild* 1995).

Même s'il est assez peu courant, le divorce, souvent imposé aux femmes, met celles-ci dans des conditions de précarité très grandes. À part en Mauritanie, où la culture sur cette question est particulière, les femmes divorcées sont encore très mal vues dans leur milieu. Certes les nouveaux codes tunisien et marocain, et dans une moindre mesure le code de la famille algérien, reconnaissent des droits aux femmes en cas de divorce mais souvent elles ne les demandent pas, pour obtenir plus sûrement la séparation. Certaines épouses affrontent des situations conjugales si extrêmes, si violentes qu'elles osent maintenant demander le divorce. Phénomène redouté dans les familles, celui-ci est marqué du sceau d'une inégalité radicale entre hommes et femmes. Les premiers peuvent l'obtenir sans aucune restriction (dans la culture héritée de la répudiation) alors que les épouses doivent invoquer de très sérieuses raisons¹², accepter de perdre toute compensation ou, au Maroc, ne pouvaient l'obtenir qu'avec l'accord explicite du mari. D'après les statistiques récentes, seule une demande sur dix a été à l'initiative de la femme, aussi bien en Algérie qu'en Tunisie. Dans tous les pays, il n'est pas prévu de pension alimentaire que pour la garde des enfants et elle est en générale très symbolique¹³. Alors même que les femmes ont beaucoup de difficulté à entrer sur le marché du travail, on devine les situations extrêmes auxquelles certaines sont confrontées. Le retour à la famille d'origine est souvent le seul recours, avec la réprobation qui l'accompagne. On parle souvent dans les médias d'une augmentation du divorce mais les statistiques ne sont disponibles régulièrement qu'en Tunisie où les taux de divortialité sont plutôt stables depuis 1966¹⁴. Les mobiles les plus souvent invoqués sont les mauvais traitements, la violence, la restriction à leur liberté, les conflits liés à la gestion du budget familial et les interventions de la belle-famille (Ben Salem, 2001). En Algérie les motifs les plus cités par les hommes sont la désobéissance des épouses alors que les femmes motivent plus leur demande par la non acceptation de la polygamie par leur mari.

La Mauritanie est encore une fois un cas à part. Le divorce y est plutôt bien vu et donc assez courant. Une femme arabe qui a divorcé deux ou trois fois a un statut assez favorable puisqu'elle s'est montrée capable de séduire plusieurs hommes et qu'à son départ, elle peut emporter nombre de biens du ménage. En 2000-2001, la part des premiers mariages rompus atteint 30% et les deux tiers d'entre eux ont été suivis d'un remariage Parmi les femmes divorcées au moment de l'enquête, 40 % ont déjà connu plus d'un mariage, avec des ruptures assez précoces (23% avant 2 ans et 36 % cas entre

¹² En Algérie, une réforme du Code de la famille en 2005 permet désormais à l'épouse d'introduire une demande de divorce pour « impossibilité de vie de couple » alors qu'auparavant seules quelques conditions très restrictives étaient admises.

¹³ En Tunisie, pourtant, la loi de 1993 a prévu un fonds de garantie, pour que les pensions alimentaires soient assurées.

¹⁴ 1,02 pour 1000 en 1966, 0,85 en 1994, 1 pour mille en 2001 et 1,15 pour mille en 2005.

2 et 4 ans). Plus les femmes sont instruites, plus leur divorce se produira peu de temps après le mariage et plus elles se remarieront (ONS, 2001).

2. Les chemins de la baisse de la fécondité

2.1. Quarante ans de recul

La baisse de la fécondité a été induite dans les pays du Maghreb par le retard de l'âge au mariage des femmes puis renforcée par l'utilisation massive de la contraception (voir ci-dessous), mais elle n'aurait pas pu avoir lieu sans un contexte socio-économique favorable : baisse de la mortalité infantile, généralisation de la scolarisation et forte urbanisation.

À l'exception de la Mauritanie, où la baisse de la fécondité n'en est qu'à ses débuts, la fin de transition de la fécondité au Maghreb est aujourd'hui un fait incontestable. Cette baisse a été plus précoce en Tunisie et au Maroc, plus tardive mais plus rapide en Algérie, notamment à partir des années 1990. Dès 1965, le Maroc et la Tunisie avaient officiellement entamé une politique de limitation des naissances. En Tunisie le nombre moyen d'enfants par femme n'est plus que de 6,5 en 1969 au lieu de 7,6 au lendemain de l'indépendance. Au Maroc, malgré la mise en place du programme de limitation des naissances, la fécondité a baissé plus progressivement et n'est passée sous de la barre des 6 enfants par femme qu'entre 1975 et 1980 (Figure 5).

L'Algérie, dont les positions officielles sont restées, jusqu'au début des années 1980, hostiles à toute politique de limitation des naissances¹⁵ a vu sa fécondité baisser plus tardivement mais aussi plus rapidement, jusqu'à rattraper son retard sur ses deux voisins. Le taux de fécondité totale (ou indice synthétique de fécondité) est resté élevé jusqu'en 1981 : 7,1 enfants par femme en 1964 et même 8,1 en 1970, encore 6,4 enfants par femme en 1981. Mais depuis, le déclin de la fécondité est spectaculaire puisque le nombre moyen d'enfants par femme n'est plus que de 2,3 en 2006.

Le niveau de fécondité de la Libye est resté à peu près stable, au-dessus de 7,5 enfants par femme jusqu'en 1980. Les premiers signes de baisse apparaissent ensuite et en 1988, le taux de fécondité totale était de 6,35. Depuis, la baisse s'est poursuivie et le taux de fécondité totale est de 3 enfants par femme en 2002 soit une baisse de plus de 60 % en moins de 15 ans, se rapprochant ainsi fortement du niveau de la fécondité marocaine qui a pourtant entamé sa baisse bien plus tôt. La Mauritanie, avec quarante ans de retard sur la Tunisie et le Maroc, 25 sur l'Algérie et 20 ans sur la Libye semble, elle aussi, amorcer cette baisse.

Aujourd'hui l'Algérie figure aux côtés de la Tunisie, de la Chine et de l'Iran, sur la liste des pays du monde où la baisse de la fécondité a été la plus rapide (United Nations, 2006). Les dernières données nationales affichent respectivement 2,3 enfants par femme en Algérie (Miccs-3-2006), 2,1 en Tunisie (état civil), 2,5 au Maroc (*Papfam* 2003-2004) et 3 en Libye (Tabutin et Schoumaker, 2005). Depuis 2000, on observe néanmoins une stabilisation de la fécondité¹⁶.

¹⁵ C'est en 1983 seulement qu'a été mis en place le premier programme de maîtrise de la croissance démographique

¹⁶ Les statistiques récentes amènent même à parler, en Tunisie, en Algérie et au Maroc de « reprise de la natalité », au vu des effectifs de naissances. Il s'agit en fait d'effets de structure par âges des femmes en union et en âge de procréer

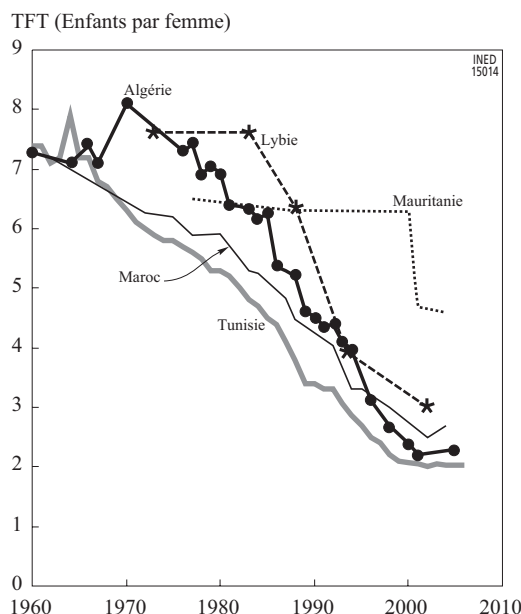


Figure 5. Évolution du taux de fécondité totale (TFT) au Maghreb de 1960 à 2006

Les données d'état civil, disponibles pour la Tunisie, permettent d'expliquer le regain des naissances observé par la reprise notable des mariages entre 20 et 30 ans depuis une dizaine d'années (Ouadah-Bedidi, Vallin et Bouchoucha, 2007) ce qui entraîne une stabilisation de l'âge moyen au premier mariage¹⁷. Il est prévisible que des fluctuations de calendrier du cycle de vie familial continueront à se produire. Parmi les adultes qui ont été amenés à différer leur entrée en union nombreux sont ceux qui finissent, plus tard dans leur vie, par créer un foyer et avoir des enfants, mais moins nombreux qu'au début des indépendances.

2.2. Les couples à l'ère de la contraception

Les pouvoirs publics ont eu des attitudes différentes à l'égard de la planification des naissances. Il est vrai que la Tunisie et le Maroc se sont officiellement engagés dans cette politique dès le milieu des années 1960, vingt ans avant l'Algérie (1983) mais c'est le retard de l'âge au mariage des femmes qui, avant les débuts de la pratique de la contraception, a conduit à la baisse de la fécondité, d'abord en Tunisie et au Maroc, puis plus tardivement en Algérie et en Libye.

En Tunisie les prémices d'une politique de population sont issus de la profonde mutation socio-culturelle induite par la promulgation du *Code du statut personnel* en 1956, créant ainsi une vraie révolution dans le droit de la famille (interdiction de la polygamie et de la répudiation, consentement de la fille nécessaire au mariage, etc.). Ce premier engagement, au lendemain de l'indépendance, a été renforcé par l'élévation de l'âge légal au mariage en 1964 et accompagné par une action politique, administrative et pédagogique soutenue en faveur de l'amélioration de la place de la femme dans la société (accès à l'instruction et à l'emploi rémunéré en particulier).

¹⁷ L'analyse des données d'état civil laisse à penser qu'une partie de ces mariages sont en fait, consécutifs à des grossesses pré-nuptiales que l'on « régularise ». D'ailleurs, dans l'enquête *Papfam 2002*, 56 à 60 % des jeunes hommes et 12 à 18 % des jeunes filles de 18 à 29 ans déclarent avoir eu des rapports sexuels avant le mariage et dans plus de 80 % des cas, sans contraception (Hamza et Chaabouni, 2006).

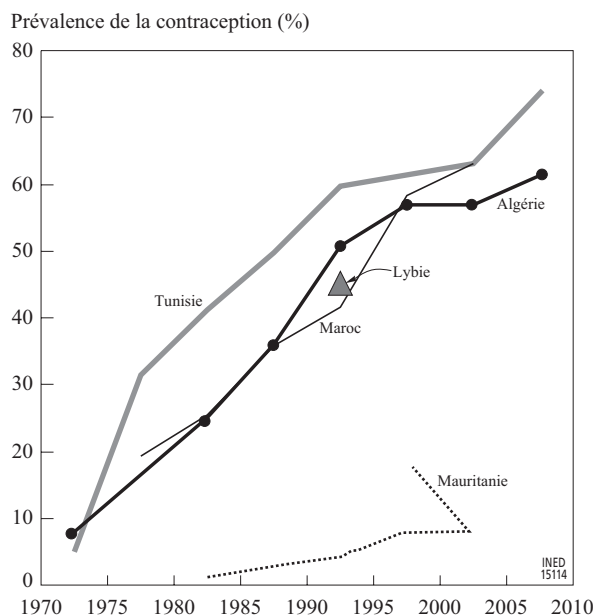


Figure 6. Femmes en union (%) pratiquant la contraception (1975-2006)

Pourtant en Tunisie comme en Algérie vingt ans plus tard, les services de programme familial, au début très modestes, n'ont joué qu'un rôle secondaire dans la baisse de la fécondité. L'implantation de la contraception n'a produit ses effets que très progressivement. La hausse de l'âge moyen au mariage a, jusqu'aux années 1980 été le facteur essentiel de la baisse en diminuant la durée de la vie féconde des femmes (leur exposition au risque de concevoir). C'est seulement dans les années les plus récentes que la contraception, prenant le relais, est devenue le principal moteur de la baisse de la fécondité. Le Maghreb confirme ainsi le rôle éminent que peut jouer le changement de comportement matrimonial dans une société qui interdit les rapports sexuels pré-nuptiaux et où la procréation est inconcevable en dehors du mariage. Ainsi en Algérie par exemple, en 2002, les femmes qui s'étaient mariées avant 20 ans ont eu une descendance finale de plus de 7 enfants contre seulement 3,8 pour celles qui s'étaient mariées entre 25 et 29 ans (ONS, MST, 2004).

Le retard du mariage n'aurait évidemment pas suffi à faire tomber la fécondité aux niveaux très bas auxquels elle est parvenue aujourd'hui. Ainsi, la contraception est venue renforcer l'effet du retard d'entrée en union en permettant aux couples de réduire volontairement leur fécondité. À l'exception de la Mauritanie qui affiche le taux de pratique de la contraception le plus bas du Maghreb (8 %), la proportion des femmes qui y recourent n'a cessé d'augmenter dans la région pendant les 4 dernières décennies (figure 6). En 2006, la pratique de la contraception a atteint 74 % (dont 60% de méthodes modernes) en Tunisie et 62 % en Algérie alors qu'elle n'atteignait pas 10 % à la fin des années soixante (5% en Tunisie et 8% en Algérie). De même, au Maroc, 5 % des femmes seulement utilisaient la contraception à la fin des années 1970, mais 63 % y ont recours en 2003-2004. En Libye, la pratique est estimée à plus de 45 % (*Papchild*, 1995, seule source disponible), soit le niveau atteint par l'Algérie et le Maroc au même moment, ce qui laisse à penser que la contraception libyenne a probablement connu la même évolution que dans les trois autres pays.

Cependant, si les niveaux de contraception se rapprochent de plus en plus, les méthodes utilisées ne sont pas les mêmes. En Tunisie, dont le programme national avait

d'abord été fondé sur le stérilet, cette méthode occupe encore en 2006 la première place (46 %), suivie par la pilule (24 %) et la stérilisation (10 %). En revanche, en Algérie et au Maroc c'est la pilule qui prédomine avec respectivement 74 % et 64 % d'utilisation en 2006 et en 2003-2004. En Libye ces méthodes sont utilisées de manière équitable (environ 20 % chacune). Quelle que soit la méthode utilisée, il est remarquable de relever avec quelle rapidité se sont développées les méthodes de limitation des naissances, tant en milieu rural que dans les villes (en dehors de la Mauritanie et de quelques régions défavorisées, les « zones d'ombre » en Tunisie par exemple).

3. Les nouveaux visages de la famille

Partout, la baisse de la fécondité conduit à une profonde transformation de la structure par âges de la population. L'organisation domestique des unités familiales ne manquera pas d'être modifiée par cette évolution de la structure par âges de la population qui entraîne également de profonds changements dans le statut des femmes dans la société. Les pays de la région restent encore fortement marqués par le « modèle » de la famille patriarcale traditionnelle où les enfants d'un même chef de famille sont censés continuer à produire pour le groupe familial même lorsqu'ils fondent leur propre famille. Bien que souvent encore évoqué, ce type de famille a presque disparu, sauf dans les régions rurales reculées et dans quelques populations nomades.

Vestige de cette institution, il reste toujours vrai, dans l'esprit de la plupart des familles qu'en se mariant, les femmes quittent leur famille pour « appartenir » à celle de l'époux et éventuellement vivre avec les beaux-parents. De fait, les femmes, en se mariant, troquaient l'autorité de leur père et de leurs frères contre celle de leur époux et de sa famille. La co-résidence du couple avec la famille étendue, qui existe encore assez souvent au début du mariage, notamment en raison de la difficulté de trouver un logement, ne favorise pas le rapprochement des conjoints. Il est bien difficile d'établir une intimité, une complicité conjugale voire des rapports égalitaires au sein du couple quand on est sous la surveillance constante de la famille du mari. Pourtant, statistiquement, le ménage « nucléaire »¹⁸ s'impose progressivement.

3.1. Ménages nucléaires et ménages élargis

Désormais, (figure 7) en Tunisie (2001) et en Algérie (2002), les ménages nucléaires représentent les trois-quarts des ménages et au Maroc, en 1998-1999, 58 %. C'est en Libye que la nucléarisation des ménages est la plus élevée et la plus anciennement établie (plus de 80 % des ménages, dès 1973).

¹⁸ Un couple avec ou sans enfants

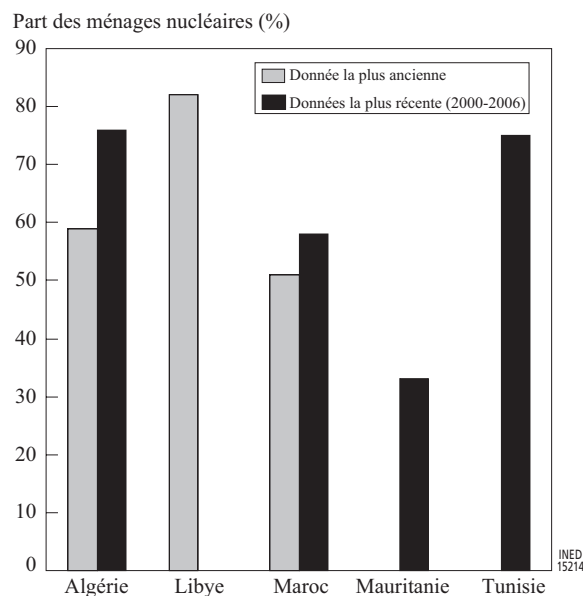


Figure 7. Part (%) des ménages nucléaires

(Sources : Algérie RGPH 1966 et Mics3 2006, Libye RGPH 1973 ; Tunisie PAPFAM 2002 ; Maroc RGPH 1982 et PAPFAM 2003-04, Mauritanie enquête EDS 2000-2001)

En dehors des ménages nucléaires ce ne sont plus tellement des ménages à plusieurs « noyaux familiaux » que l'on observe. Le ménage élargi d'aujourd'hui n'est plus à l'image de la famille étendue d'autrefois « *la Ayla* », notamment en milieu urbain, mais un ménage composite, où personnes isolées, en migration, en cours d'études, sont accueillies par un ménage « familial ». En Tunisie, en 2001, plus d'un ménage sur 5 était un ménage « élargi » : 8 % étaient des familles étendues classiques regroupant trois générations : parents, enfants et petits enfants et 11,6 % des familles larges, composites, formées d'un noyau familial et de plusieurs personnes apparentées installées avec le ménage de manière souvent provisoire (Ben Salem, 2006). La famille élargie actuelle ne correspond plus forcément à la famille étendue traditionnelle où tous les enfants de sexe masculin, une fois mariés restaient dans le ménage des parents et y vivaient avec leurs enfants. De nos jours il s'agit souvent d'un ménage où seul un enfant marié reste avec les parents et y vit avec ses enfants. D'ailleurs l'enfant marié peut aussi bien être un garçon où une fille même si ce dernier cas est plus rare. Les ménages composés d'une seule personne restent rares : 3 % au Maroc, 4 % en Tunisie et 2 % en Algérie dans les années 2000-2005 et 6 % en Libye en 1973.

Malgré la baisse rapide de la fécondité et cette nucléarisation bien avancée, la taille moyenne des ménages reste globalement élevée (5 personnes en Tunisie ; 5,4 au Maroc ; 5,8 en Mauritanie ; 6,3 en Algérie et 7,8 en Libye).

3.2. Chefs de ménage : les femmes aussi

La définition du chef de ménage n'est pas toujours synonyme de pourvoyeur de salaire ou de revenu. C'est une définition symbolique, le plus souvent attribuée à l'homme, au mari, même si dans certains cas il est absent, en raison d'une migration. C'est parfois un fils, voire une épouse qui joue le rôle économique principal. Les statistiques concernant la direction des ménages n'est donc pas toujours très fiable.

Pour deux pays, Maroc et Mauritanie, on dispose de données sur les femmes chefs de ménage (figure 8). Au Maroc en 1995, elles étaient 14 % (18 % en milieu urbain et 11 % en milieu rural), proportion non négligeable. En Mauritanie, bien que leur

proportion semble diminuer entre 1988 et 2001, elles étaient près d'un tiers à cette date (29 %), surtout en milieu rural (32 % contre 25 % en urbain). En Algérie, pas de statistiques récentes. La dernière en date (1987) donne 11 % de femmes déclarées chefs de ménage, les deux tiers étant des veuves (Ouali, 2007).

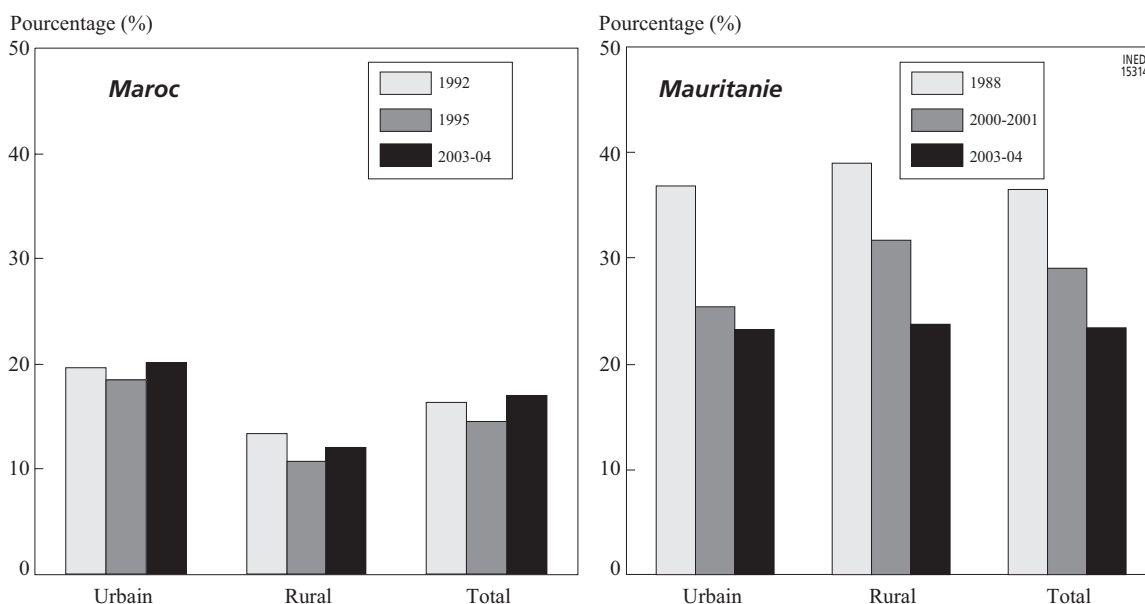


Figure 8. Femmes chefs de ménages (%), Maroc et Mauritanie

(Sources : Maroc RGPH 1982, Papchild, 1995 et PAPFAM 2003-04, Mauritanie enquête EDS 1988 et 2000-2001)

3.3. Vieillesse de la population et relations intergénérationnelles

La vie des familles est d'ores et déjà profondément remodelée par les nouveaux rapports entre les générations qu'engendre la transition démographique. Des familles de deux enfants au lieu de sept ou huit transforment, mécaniquement, la vie domestique. Les femmes, longtemps accaparées par la nécessité d'entretenir leurs enfants, leur mari et parfois d'autres membres de la famille élargie, vont progressivement voir diminuer les tâches de simple survie et pourront consacrer plus de temps, soit à une activité extérieure au foyer, soit à une attention plus soutenue aux études et à l'éducation (loisirs, etc.) de leurs enfants... Et qui sait, au dialogue avec un époux bien disposé à le nouer. Du côté des hommes, des changements vont aussi se produire puisqu'ils se trouveront face à une épouse un peu plus disponible (en théorie) et certainement plus disposée à investir la sphère extérieure et à se libérer de l'enfermement domestique.

Le phénomène est désormais largement engagé dans quatre des cinq pays du Maghreb (tableau 1). Seule la Mauritanie présente encore une pyramide des âges à base très large (44 % de la population est âgée de moins de 15 ans au recensement de 2000). Ailleurs les pyramides des âges se sont fortement rétrécies à la base.

Le phénomène est un peu plus avancé en Tunisie où la baisse de la fécondité a été plus précoce (26 % d'enfants de moins de 15 ans au recensement de 2004 et 17 % seulement en 2006). Quant aux enfants de moins de 5 ans, leur part est passée de 19 % en 1966 à 8 % en 2004. L'Algérie, où la baisse de la fécondité a commencé plus tardivement mais de manière très rapide suit la Tunisie de très près : la part des moins de 15 ans n'est plus que de 28 % en 2006 contre 47 % en 1966. et celle des 0-4 ans a atteint 10 % en 1998 et 8 % en 2006, contre 20 % en 1966 ! Au Maroc et en Libye les

changements dans la structure par âge sont un peu moins brutaux. Les moins de 15 ans représentaient respectivement 38 % de la population en 1995 et 31 % en 2004. Cette baisse de la part des enfants dans la population va transformer profondément les rôles familiaux et, sur un plan macro-social, la donne économique.

Tableau 1. Structure de la population par grands groupes d'âges (%)
Pays du Maghreb, 1960-65 et 2000-2005

	Algérie		Maroc		Libye		Mauritanie		Tunisie	
	1960-65	2000-05	1960-65	2000-05	1960-65	2000-05	1960-65	2000-05	1960-65	2000-05
< 15 ans	47,2	28,4	44,4	31,2	48,8	37,8	44	43,6	46,3	26,4
15-59 ans	46,1	64,3	48,4	60,8	45,7	56,8	52,2	52,8	48,1	64,3
60 ans et plus	6,7	7,3	7,2	8,0	5,5	5,4	3,8	3,6	5,6	9,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sur le plan économique, l'évolution de la structure par âges va dans un premier temps alléger la charge des inactifs, facteur favorable à l'investissement dans la production. Un pays qui dispose d'une proportion croissante d'adultes en âge de produire peut investir plus dans l'essor économique et un peu moins dans la simple prise en charge des jeunes. Encore faut-il que soient donnés à ces « producteurs » potentiels les emplois auxquels ils aspirent, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui pour de nombreux jeunes, en particulier. Et cette période n'aura d'ailleurs qu'un temps, une sorte « d'âge d'or démographique » car ensuite les générations moins nombreuses, lorsqu'elles arriveront en âge d'activité, devront supporter le poids des générations précédentes, plus nombreuses, qui atteindront, quant à elles, l'âge de la retraite.

Aujourd'hui les personnes âgées de 60 ans et plus pèsent peu sur les générations qui les suivent. En Tunisie, par exemple, elles sont encore moins de 10 % en 2004, mais elles constitueront 20 % de la population totale (INS, 2007)¹⁹, en 2035 La société tunisienne expérimentera alors des problèmes similaires à ceux des pays du Nord et de façon beaucoup plus brutale car, tout comme la baisse de la fécondité l'a été, le vieillissement démographique sera beaucoup plus rapide au Maghreb qu'en Europe. Avec un délai un peu plus long, Algérie, Libye et Maroc s'engagent sur le même chemin. La Mauritanie sera la dernière puisqu'elle est en début de sa phase de transition de la fécondité. Dans les années à venir les populations âgées, issues des générations très nombreuses des années 1950-1960 auront aussi une meilleure survie liée à l'amélioration des systèmes de santé. Leur nombre continuera donc à augmenter pendant plusieurs décennies. En Algérie par exemple la population des 60 ans et plus augmentera de plus de 4 millions de personnes entre 2004 et 2030 soit une hausse de 189 % alors que la population d'âge actif perdra 700 000 personnes. La pression sur les régimes de retraites et les finances publiques en sera fortement augmentée (Souaber et Ouali, 2005).

Il faut aussi compter avec le fait que les plus de 60 ans sont majoritairement des femmes (elles survivent plus longtemps que les hommes), qu'ayant épousé des hommes plus âgés elles ont un plus fort risque que leur conjoint de connaître le veuvage. Or, dans une société qui considère les hommes comme soutiens et chefs de famille, nombreuses sont les épouses qui n'ont pas ou peu participé au marché du travail salarié, la question de leur retraite se posera donc. On peut gager que la demande de soutien

¹⁹ Avec l'hypothèse moyenne.

familial et de prise en charge des anciens par leurs descendants sera importante. Et, sauf improbable bouleversement des rôles familiaux, cela pèsera essentiellement sur les femmes. Celles qui seront encore cantonnées à leur rôle « traditionnel » de pourvoyeuses de bien-être pour leur famille, consacreront moins de temps à leurs enfants et plus à leurs parents ou à ceux de leur conjoint.

4. La résistance des inégalités sexuées

4.1. Des progrès certains de la santé mais encore une surmortalité des petites filles.

Les pays du Maghreb ont fait de très importants progrès en matière de santé, des enfants notamment. Ainsi la mortalité infantile, très élevée encore dans les années 1960 et 1970 (140 pour mille en moyenne) a été divisée par 7 en Tunisie, par 5 en Algérie et par 3 au Maroc. En Libye la mortalité infantile, est passée de 35 à 19 pour 1000 entre 1990 et 2005 (Nations Unies, 2007).

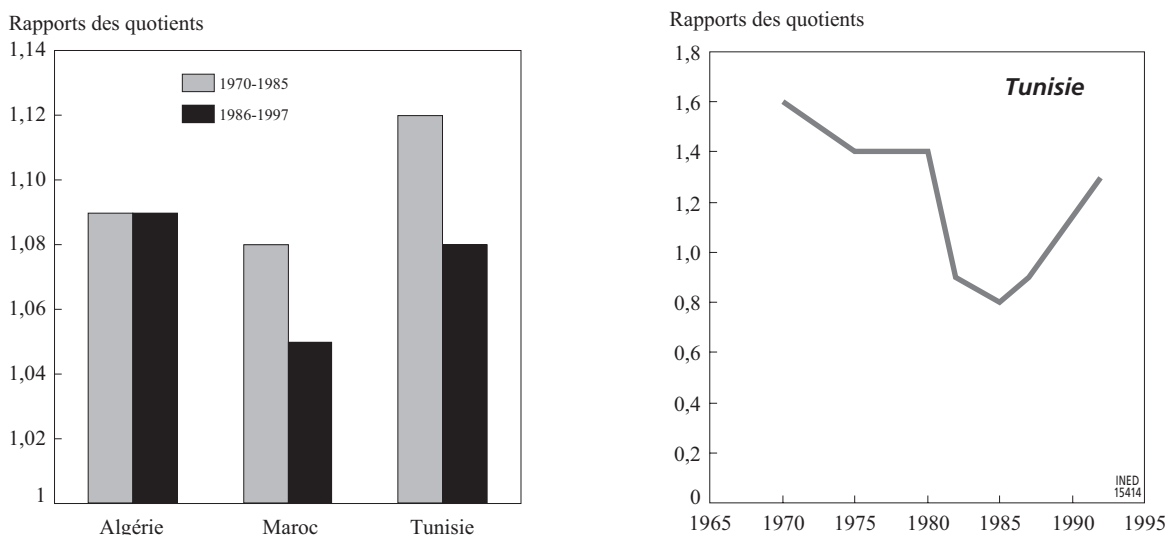


Figure 9. Surmortalité des filles à 1-4 ans (1970-1997) et évolution en Tunisie

Sources : Maghreb (Tabutin, 2007), Tunisie (Vallin et Locoh, 2001)

En Mauritanie, la mortalité infantile avoisinait encore 80 pour 1000 en 2005. La mortalité infantile diffère peu selon le sexe²⁰. Toutefois la région reste une des dernières à accuser une surmortalité des filles entre 1 et 4 ans, âge où les soins parentaux en matière de nutrition et de traitement des maladies jouent un rôle essentiel. Les statistiques mettent en évidence cet héritage d'un préjugé toujours vivace en faveur des garçons. On dispose d'indices de comparaison entre la période post-indépendance et la fin des années 1990 pour l'Algérie, le Maroc, la Tunisie (voir tableau 2). Dans ces deux derniers pays, la surmortalité des petites filles a légèrement diminué mais elle se maintient en Algérie sur les trente années d'observation. En Tunisie par exemple le rapport des quotients de mortalité juvénile²¹ était défavorable aux filles jusqu'au début

²⁰ La mortalité endogène est un peu plus élevée, comme dans toutes les populations, pour les garçons dans le premier mois de la vie.

²¹ Un rapport égal à 1 signifie égalité des mortalités féminine et masculine, supérieur à 1, il indique une surmortalité des filles.

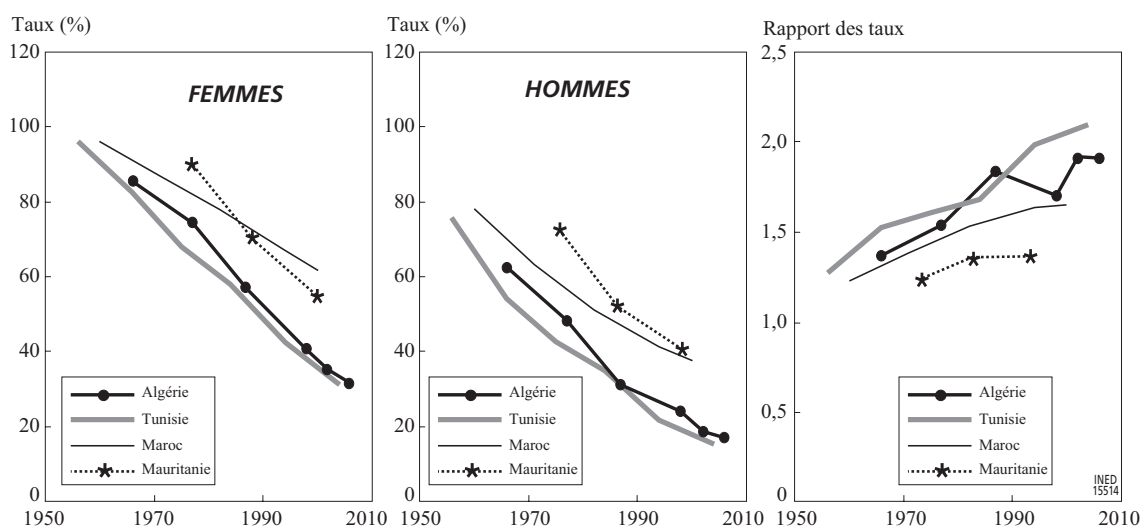
des années 1980. Après une légère amélioration, on assiste encore au début des années 1990 à une surmortalité féminine entre 1 et 4 ans (tableau 2 et figure 8).

4.2. De vrais progrès dans l'instruction

Plus optimistes sont les statistiques de scolarisation. Là les inégalités se sont vraiment réduites. Il faut dire qu'elles étaient criantes au moment de l'Indépendance des pays du Maghreb.

Il y a de moins en moins de femmes analphabètes et de plus en plus de filles scolarisées. Bien que l'analphabétisme soit loin d'être éradiqué, notamment au Maroc et en Mauritanie, il a cependant enregistré un recul appréciable. Au Maroc, la part des femmes analphabètes est passée de 96 % en 1960 à 61 % en 2000 avec cependant de fortes disparités entre le milieu rural (84%) et le milieu urbain (45%). C'est en Algérie et en Tunisie que les progrès de l'instruction sont les plus visibles. Le taux d'analphabétisme chez les femmes algériennes a été réduit de 60 % entre 1966 et 2006. En Tunisie au recensement de 2004, moins d'une femme sur 3 est analphabète, mais comme dans tous les pays du Maghreb, les hommes sont deux fois moins souvent analphabètes que les femmes. L'inégalité des adultes en matière d'illettrisme est encore bien présente (voir figure 10).

En matière de scolarisation des enfants, les évolutions sont aussi importantes. En Algérie en 2003, on approche d'une scolarisation totale des filles de 6-14 ans (93 %) alors qu'elles n'étaient que 37 % en 1966. Au Maroc, le taux de scolarisation atteint 83% contre 37% en 1990. C'est la Tunisie qui affiche les meilleures performances : la scolarisation des filles est identique à celle des garçons (97 %) en 2005.



**Figure 10. Taux d'analphabétisme masculins et féminins.
Rapport des taux entre hommes et femmes.**

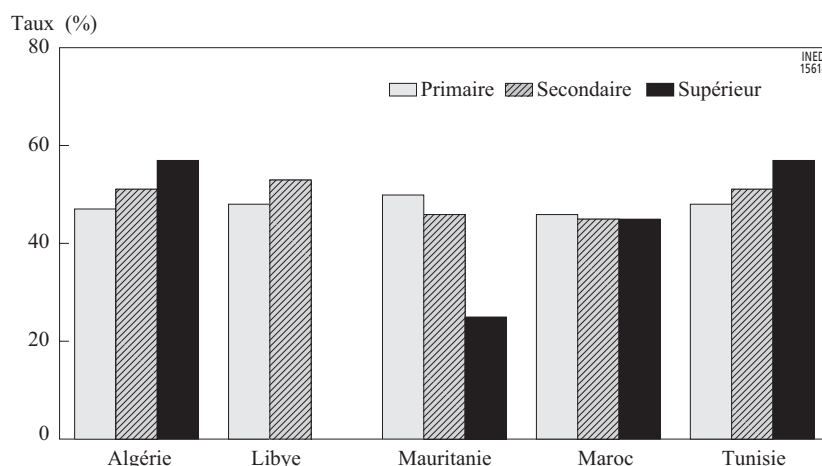


Figure 11. Taux de féminisation (%) par niveau scolaire en 2005

En Mauritanie, les niveaux de scolarisation, moins élevés que dans les pays voisins, sont identiques pour les deux sexes. À l'heure actuelle il y a presque autant de filles que de garçons dans les écoles primaires mais, signe très fort, elles sont maintenant plus nombreuses au niveau secondaire, presque 60 % des effectifs en Algérie et en Tunisie (figure 11²²).

Non contentes d'être plus souvent admises, elles réussissent mieux que les garçons. En Algérie, les taux de réussite des filles sont supérieurs à ceux des garçons (38% contre 33% en 2004) au brevet d'enseignement fondamental qui sanctionne 9 années d'études. Trois ans plus tard, deux bacheliers sur trois sont des filles (65% en 2004). En Tunisie, autre constat tout aussi favorable, au niveau de l'enseignement universitaire : en 2005-2006, la part des filles parmi les diplômés de l'université a atteint 59 % (INS, 2007). En Mauritanie, malgré une plus faible entrée des filles dans le cycle supérieur, leur taux de réussite y est aussi plus élevé (38 % des filles achèvent le cycle supérieur contre 26 % des garçons en 2001-2002 (Banque mondiale, 2007).

4.3. Marché de l'emploi : la porte étroite pour les femmes.

Au Maghreb, les taux d'activité féminins sont très faibles comparés aux autres régions du monde, surtout au regard des qualifications de cette population. La réussite des filles à l'école et notamment aux niveaux les plus difficiles rend d'autant plus surprenants les faibles taux féminins d'activité, dans l'emploi formel tout au moins. Car on sait que pour nombre d'entre elles, vivant en milieu rural ou exerçant en ville des activités informelles, l'inactivité « supposée » n'est que le reflet de la cécité des statistiques à l'égard d'un travail bien réel et souvent exténuant. Une des rares enquêtes budget-temps dont on dispose a été menée en milieu rural tunisien en 1994 (Triki, 2007). Le chef d'un ménage y travaille en moyenne 6h20 et son épouse 9h20. Les garçons participent à raison de 3h15 et les filles 5h50 en moyenne). Les inégalités selon le sexe sont patentes pour les jeunes (de 10 à 25 ans) et les filles travaillent plus longtemps, chaque jour, en moyenne, même lorsqu'elles ont un niveau d'études élevé. (figure 12).

²² Lorsque les taux de féminisation (filles scolarisées/Total enfants scolarisés) atteignent 50 %, il y a autant de filles que de garçons scolarisés

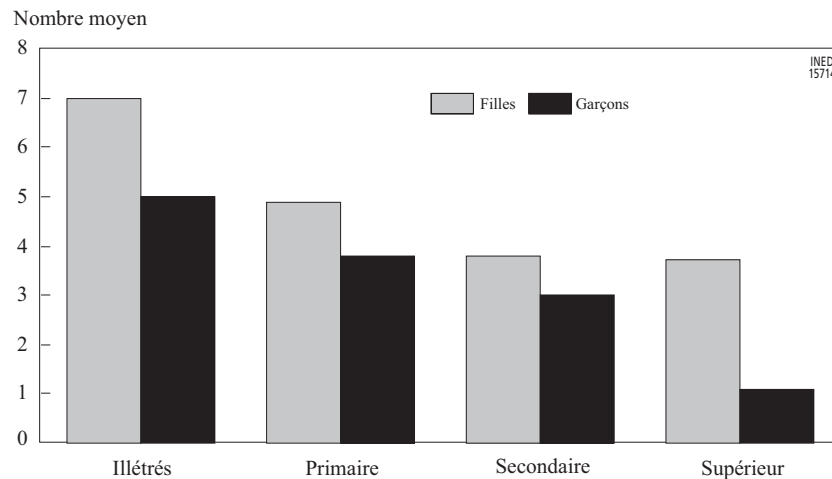


Figure 12. Nombre moyen d’heures de travail productif en milieu rural tunisien, selon le sexe et le niveau scolaire des jeunes de 10 à 25 ans

(Source : Triki, 2007)

C’est en Algérie que ce taux est le plus bas (moins de 10 % au recensement de 1998). Au Maroc il atteint actuellement 25 % et en Tunisie 28 %. Les jeunes filles (15-29 ans) passent par une période où elles sont plus engagées dans l’emploi mais ensuite elles sont très nombreuses à « rentrer à la maison » (voir figure 13). Le rôle économique des femmes est souvent caché et dévalorisé, ce qui frappe d’autant plus que la réussite scolaire des filles est évidente. Comment se fait-il que ce potentiel féminin soit aussi mal intégré dans les économies maghrébines ?

Ce sont les normes traditionnelles qui affectent ce déséquilibre du marché du travail en défaveur des femmes. Contrairement aux autres régions du monde où les taux d’activité, augmentent progressivement avec l’âge, se stabilisent entre la trentaine et la fin de la quarantaine avant de baisser, ceux des pays du Maghreb, augmentent jusqu’à 25 ans et entament sitôt une chute continue, tout en restant constamment inférieurs aux niveaux observés ailleurs dans tous les groupes d’âges (Banque mondiale, 2004). Les femmes s’arrêtent de travailler, souvent en dépit de leurs aspirations personnelles, parce que les dispositions des codes des statuts personnels dans ces pays limitent leurs droits notamment par la reconnaissance du droit d’obéissance au mari, qui souvent refuse que sa femme poursuive une activité professionnelle après le mariage et la naissance des enfants²³. La clause d’obéissance existait encore dans les textes jusqu’en 1993 en Tunisie, en 2003 au Maroc et en 2005 en Algérie. Et elle perdure dans les habitudes, même si elle n’est plus inscrite dans les textes. D’ailleurs on pense toujours que le travail c’est pour les hommes et que les femmes doivent se consacrer à leur vie familiale. Sous-jacente à cette norme on retrouve l’exclusion des femmes de la sphère publique et l’idée qu’en dehors de la sphère privée, elles se soustraient au contrôle masculin, de leur famille ou de leur époux. Elles y seront en danger, ou elles-mêmes perçues comme « dangereuses »...

²³ Ainsi en Algérie, la femme qui veut travailler doit obtenir l’autorisation de son époux. Il ne s’agit pas d’une autorisation écrite, mais si l’époux n’est pas d’accord, alors la femme ne peut pas quitter le domicile sans son avis et le mari peut demander le divorce pour désobéissance. Jusqu’en 2005, le code de la famille consacrait l’obéissance de l’épouse à son mari. L’article 39 stipule que « l’épouse est tenue d’obéir à son époux et de lui accorder des égards en sa qualité de chef de famille »

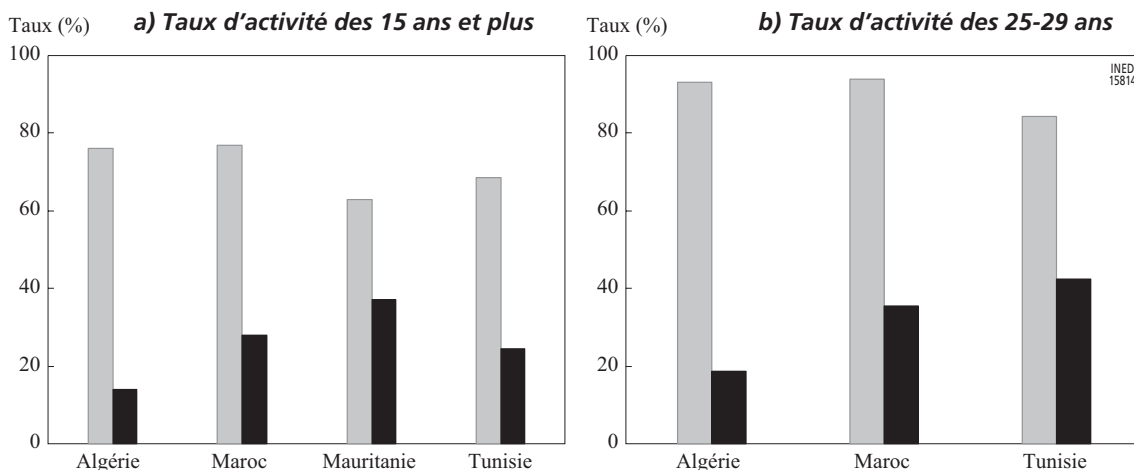


Figure 13. Taux d'activité des hommes et des femmes en 2005 (2000 pour la Mauritanie),

Vue d'ensemble : vers nouveaux rôles dans la famille et dans la société ?

Aujourd'hui la famille maghrébine se trouve au cœur des mutations sociales, économiques, démographiques. L'image qu'elle donne i, à l'exception de la Mauritanie dont l'évolution est moins avancée, est en rupture presque totale avec le cliché traditionnel d'une société patriarcale, rigide, polygame, mariant les femmes à la puberté et reproduisant des familles nombreuses où les femmes illettrées restent encore cantonnées à leur rôle reproductif et domestique. À la lumière des données démographiques des cinquante dernières années, on voit se dessiner les mutations radicales : la baisse de la fécondité est des plus rapides au monde, les mutations de l'institution matrimoniale écartent tout retour à des « traditions immuables », la transition démographique conduira à de nouvelles répartitions entre les âges. Les aspirations nouvelles d'une partie de la population, plus adaptées à la nouvelle réalité socio démographique, sont en conflit avec les représentations et les normes sociales des traditionnels détenteurs de pouvoir : les générations âgées, mais aussi les hommes, qui ont du mal à voir remis en question les privilèges dont la société les a dotés depuis toujours. Les rapports entre générations d'une part, entre hommes et femmes d'autre part, vont indiscutablement devoir, se « négocier » à la fois en termes de bouleversements culturels et de réaménagement des équilibres démographiques. Et cela ne se fera pas sans mal.

Dans un avenir proche, des fratries, beaucoup plus réduites qu'autrefois, devront assurer les vieux jours de leurs parents, encore rarement dotés d'une retraite et qui survivront plus longtemps que dans les générations précédentes. Les femmes seront, selon toute probabilité, en première ligne dans la prise en charge des personnes âgées. C'est, au niveau micro-social des familles, le problème macro-économique qui va se poser avec acuité à l'ensemble des populations, comme il se pose dans toutes les sociétés qui ont accompli leur transition démographique. Résultat de grands progrès en matière de santé et de maîtrise de la fécondité, cette nouvelle « donne » démographique va exiger innovation et anticipation. En Tunisie par exemple les décideurs politiques commencent à se saisir de la question du vieillissement démographique et à envisager les moyens d'en anticiper les effets. (Voir partie 3.3).

Les évolutions rapides de la nuptialité et de la fécondité sont des signes évidents de changement des idéaux familiaux et d'évolution des pratiques conjugales. Les hommes, dans leur majorité, ne sont plus dans l'injonction de procréer et leurs épouses ne sont plus seulement des mères mais peuvent aussi investir d'autres terrains, éducation, emploi, et pour les privilégiées économiques, quelques loisirs. Et ces redéfinitions des rôles selon le sexe, conscientes ou implicites, sont source d'incertitude dans les rapports entre hommes et femmes.

Les femmes sont à une période charnière où, moins investies dans leur rôle maternel, elles vont devoir « inventer » de nouveaux rôles pour réaménager leur vie familiale et sociale. La redéfinition de leur participation à l'espace public aura des effets majeurs non seulement sur leur propre mode de vie mais aussi sur la main-d'œuvre disponible pour l'essor économique des pays et sur les politiques économiques à mettre en œuvre (création d'emplois, prise en charge des dépendants (enfants et personnes âgées) dans le cadre de politiques sociales et non plus seulement dans la sphère domestique privée. Les hommes sont nombreux à être encore très attachés aux modèles traditionnels et peu disposés à laisser les femmes investir de nouveaux espaces, loin de la sphère domestique. À la tête d'une famille « réduite » et non plus de 7 ou 8 enfants, ils ont aussi à réinventer leur rôle paternel et à accepter de partager les décisions familiales avec des femmes plus instruites et plus libres de leur temps, ce qui n'ira pas sans remises en question de leur position longtemps « dominante » et dominatrice.

L'enfant, lui-même, voit changer son statut dans la famille. Il ne grandit plus dans une grande fratrie où frères et sœurs font l'apprentissage de la solidarité ou de la compétition où les filles sont sous haute surveillance de plusieurs frères, sauf exception. Ils deviennent des « enfants-rois », d'une fratrie de 1, 2, plus rarement 3 enfants. Ils sont certes plus « choyés » que dans le passé mais aussi plus sollicités à satisfaire les ambitions parentales car ils sont porteurs de leurs espoirs d'ascension, notamment sous l'injonction de la réussite scolaire, et les filles doivent y répondre comme leurs frères.

Quant aux jeunes, hommes et femmes, le retard de l'âge au mariage, la possibilité de faire des études, leur ouvre de toutes nouvelles perspectives. Ils ont maintenant un temps de célibat, période plus nouvelle pour les jeunes filles que pour les jeunes hommes, durant laquelle les uns et les autres peuvent mûrir avant d'endosser des responsabilités d'adultes. Mais que de frustrations les attendent. Sur le plan de l'emploi qui devrait normalement leur permettre de se valoriser et d'accéder à un revenu personnel, le chômage est souvent ce qui les attend. Pour ces jeunes hommes, acculturés à devenir des chefs de famille, gagnant la vie de leur ménage, les conséquences du chômage sur l'estime d'eux-mêmes sont certainement très lourdes. Mais à voir la ténacité que déploient particulièrement les filles pour réussir leurs études, on peut deviner les déceptions encore plus grandes qu'éprouvent toutes celles qui ne trouvent pas d'emploi ou qui sont empêchées par leur famille, et plus tard par leur mari, de continuer à exercer des talents si chèrement acquis.

Autre domaine critique, celui de la vie affective de ces jeunes, car l'interdit théorique de la sexualité hors mariage les condamne à une abstinence prolongée. Cette norme est de plus en plus contournée, mais à quel prix, comme le montrent quelques résultats d'enquêtes, un certain nombre de grossesses pré-nuptiales et, plus dramatiquement, l'existence de naissances hors mariage, si fortement réprouvées par la société. Ce sont les jeunes femmes qui portent les conséquences de ces interdits, beaucoup plus que les hommes. Là encore les inégalités sont criantes.

Les normes et les modèles traditionnels des rôles prescrits à chaque sexe, à chaque groupe d'âge au sein des familles sont, de façon inéluctable, soumis au défi du changement par la scolarisation, par la vie urbaine, par les échanges avec les migrants, ...et aussi par la floraison des paraboles sur les toits des villes qui amènent chaque jour des échos d'autres cultures. À ces tensions fortes, certains essaient de répondre par l'émigration vers des sociétés qu'ils pensent plus « accueillantes ». Mais seuls les plus énergiques et les plus instruits y trouveront une solution satisfaisante. Et les sociétés maghrébines y perdent des forces vives. D'autres, dans leur vie quotidienne, dans leurs responsabilités politiques ou au sein d'associations, luttent pour faire advenir de nouvelles sociétés et des rapports plus justes, à la fois entre groupes sociaux, entre groupes de générations et entre hommes et femmes. Seront-ils assez inspirés pour permettre des ajustements dans la concertation ou trop démunis pour éviter des déchirements et des troubles graves pour les populations ? L'avenir proche des populations du Maghreb en dépend.

Références bibliographiques

- Aardes, 1977, – Le Mariage : Lieu d'un rapport entre famille et société – ; Tome 1 et 2 Aardes, Alger, 254 p et 183 p
- Adel Faouzi, 1998. – La crise du mariage en Algérie. *Insanyat. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, Familles d'hier et d'aujourd'hui*, n° 4, Volume II.1, pp 59-76
- Ait Amara Hamid 1994. – Stratégies matrimoniales des femmes diplômées du supérieur en Algérie, *Insanyat. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, Familles d'hier et d'aujourd'hui*, n° 4, Volume II.1, pp 47-57
- Ait Amara Hamid, 1994. – Les modalités du mariage, in : Dora D. Mahfoudh (coord.), *Femmes diplômées du Maghreb : pratiques novatrices*. – Tunis, IREP, p. 85-130.
- Ajbilou Aziz, 1997. – Analyse de la variabilité spatio-temporelle de la primo-nuptialité au Maghreb (1970-1980). – Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 343 p
- Ali Ben Brahim, 2006, La transition matrimoniale : évolution de la nuptialité et de la divortialité en Tunisie, in : Nabila Hamza (Coord.), *Les mutations socio démographiques de la famille tunisienne. Analyse approfondie de l'enquête Papfam*, Tunis, ONFP, 477 p
- Banque mondiale, 2007. – Evaluation Stratégique des Enjeux en matière de Genre en Mauritanie – Report No. 39233 – MR, Document de la Banque mondiale, AFTS4, Africa Region, République Islamique de Mauritanie, 107 p.
- Ben Salem Lilia, 1992 – Introduction à l'analyse de la parenté et de l'alliance dans les sociétés arabomusulmanes , in Sophie FERCHIOU (dir.) : *hasab wa nasab, parenté, alliance et Patrimoine en Tunisie*, éditions CNRS, Paris 1992, 345 p.
- Ben Salem Lilia, 2006, Structures familiales et activités productives des ménages, in : Nabila Hamza (Coord.), *Les mutations socio démographiques de la famille tunisienne. Analyse approfondie de l'enquête Papfam*, Tunis, ONFP, 477 p.
- Bensalem Lilia. et Locoh Th.érèse 2001, –Les transformations du mariage et de la famille –, in : Jacques Vallin et Thérèse Locoh (dir.), *Population et développement en Tunisie : la métamorphose*. Tunis, Cérès Éditions, 800 p
- Bouaaziz Faouzi, 2006, –Les modalités du choix du conjoint –, in : Nabila Hamza (Coord.), *Les mutations socio démographiques de la famille tunisienne. Analyse approfondie de l'enquête Papfam*, Tunis, ONFP, 477 p
- Bourayou M. et Belhaddri R. [2000], – Islam, législation et démographie en Algérie. – Alger, CENEAP, 143 p.
- Boutefnouchent M. 1982, –La famille algérienne: Évolution et caractéristiques récentes – Alger, SNED,316 p.

- Bozon Michel, 1990. – Les femmes et l'écart d'âge entre les conjoints : une domination consentie. I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge, *Population*, vol. 45, n° 2, p. 327-360.
- Code de la famille algérienne****
- Draoui-Mahfoudh Dorra, 1994. – Synthèse et typologie. Pratiques novatrices : de la subversion au compromis, in : Dorra Draoui-Mahfoudh (coord), *Femmes diplômées du Maghreb : pratiques novatrices*, p. 279-374. – Tunis, IREP et FNUAP, 410 p.
- Dujardin Camille-Lacoste, 1996. – des mères contre des femmes maternité et patriarcat au Maghreb. – Éditions la découverte, paris, 1996, 342 p.
- Fargues Ph. [1986], « Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne », *Population*, n°2,
- Fargues Ph. [1987], – La démographie du mariage arabo-musulman, tradition et changement – *Maghreb Machrek*, 116, pp. 59-73
- Fargues Ph., 2000, – Générations arabes. L'alchimie du nombre. – Fayard, 2000. - 349 p
- Haut Commissariat au Plan, 2004, Profil socio-démographique du Maroc. Royaume du Maroc, CERED, 12 p
- Hertrich Véronique et Locoh Thérèse, 1999. – Rapport de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement. – Liège, UIESP, 62 p.
- INS, 2005, Annuaire statistique de la Tunisie, N°48, Tunis, Institut National de la Statistique, 322 p.
- INS, 2007, El Iskatat Essoukania 2004-2034, (projections de population 2004-2034) Version arabe, Tunis, Institut National de la Statistique, 171 p.
- Jean CUISENIER, 1962. – Endogamie et exogamie dans le mariage arabe– . *L'Homme*, Année 1962, Volume 2, Numéro 2, p. 80 - 105
- Kouaouci Ali, 1992. – Familles, femmes et contraception. Contribution à une sociologie de la famille algérienne. – Alger, CENEAP-FNUAP, 279 p.
- Locoh Thérèse, 2001 : – Nuptiality, Fertility and family structures in sub-saharian africa : a framework for teaching, communication présentée lors du séminaire de l'IUSSP sur « Demographic training in the third Millenium », à Rabat du 15 au 18 mai 2001, 48 p.
- Locoh Thérèse, 2001. – Les rapports de genre, une nouvelle approche des questions du développement, Contribution au colloque international "Genre, population et développement en Afrique", Abidjan, 16-21 juillet 2001. Session 1 : genre et développement : théories et mises en oeuvre des concepts dans le développement.
- Locoh Thérèse, 2002 – Les facteurs de la formation des couples – in : Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch (éd.), *Démographie, analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité*, p. 103-142 – Paris, INED, 460 p.
- Locoh Thérèse, 2002. – Structures familiales et évolution de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest. Communication présentée à la réunion du groupe d'experts « Completing the fertility transition » Population Division, Department of Economic and Social Affairs, New York, 11-14 mars 2002. Documents de Travail n° 112, INED, 23 p
- Ministère de la Santé (Maroc), ORC Macro, Ligue des Etats Arabes, 2005, – Enquête sur la population et la santé familiale (EPSF) 2003-2004. Calverton, Maryland, USA, Ministère de la Santé et ORC Macro, 330 pages.
- MSPRH, ONS et LEA, 2004. – Enquête algérienne sur la santé de la famille - 2002.(Papfam 2002) – Alger, Ministère de la santé et de la réforme hospitalière, Office national de la statistique et Ligue des États arabes, 374 p. (The Pan Arab Project for Family Health).
- MSPRH, ONS et LEA, Non daté. – Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant - 1992. Rapport principal (Papchild, 1992) – Alger, Ministère de la santé et de la réforme hospitalière, Office national des statistique et Ligue des États arabes, 256 p+4. (Projet Pan Arabe pour le Developpement de l'Enfance).
- MSPRH, ONS, 2007. – Suivi de la situation des enfants et des femmes. Enquête Nationale à indicateurs multiples (MICS3 Algérie 2006). Rapport préliminaire– ANDS, Alger, Ministère de la santé et de la réforme hospitalière, Office national des statistiques, Nations Unies, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, 73 p.
- Nabila Hamza, AdnèneChaabouni, 2006, Les pratiques sexuelles des jeunes : représentations et sources d'information, dans un contexte du sida, in : Nabila Hamza (Coord.), *Les mutations socio démographiques de la famille tunisienne. Analyse approfondie de l'enquête Papfam*, Tunis, ONFP, 477 p
- Office National de la Statistique et ORC Macro, Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie (EDSM- 2000-01), Rapport principal, 2001.
- Office National de la Statistique (ONS) [Mauritanie] et ORC Macro. 2001. *Enquête Démographique et de SantéMauritanie 2000-2001*. Calverton, Maryland, USA : ONS et ORC Macro.

- ONFP, 2002, – Enquête Tunisienne sur la Santé de la Famille ,rapport principal 2002, Tunis, Office national de la famille et de la population (Projet panarabe pour la santé de la famille).
- Ouadah-Bedidi Zahia , 2005 – Avoir 30 ans et être encore célibataire. Une catégorie émergente en Algérie. *Autrepart*, n° 34/2005, p. 29-49.
- Ouadah-Bedidi Zahia, Vallin Jacques et Ibtihel Bouchoucha, 2007 –La fin de la baisse de la fécondité au Maghreb– Communication à la 5^{ème} Conférence Africaine sur la Population UEPA, du 10 au 14 déc 2007. (Communication 20 diapos)
- Ouadah-Bedidi Zahia. 2004, Baisse de la fécondité en Algérie : Transition de développement ou transition de crise ? Sous la dir. de Thérèse Locoh. - Paris, 2004. - 2 vol. (XXXIII-710) p.
- Ouadah-Bedidi Zahia. et Vallin Jacques. 2000, Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité *Population et société*, n° 359, p. 1-4.
- Ouadah-Bedidi Zahia. et Vallin Jacques 2003, Écarts d'âge entre conjoints en Algérie: évolution depuis 1966 et disparités régionales. *European journal of population (Revue européenne de démographie)*, vol. 19, n° 3, 2003, p. 279-302.
- Ouali Amar, 2007, – Typologie des ménages algériens et structures familiales au recensement de 1987. Evolution, caractéristiques et analyse des comportements féconds. Mémoire de Magister, Université de Blida, Algérie, 199 p.
- Secrétariat d'Etat Au Plan, 1966 – Recensement Général De La Population 1966; Rapport Méthodologique : Etat Et Structure Des Familles En Algérie, Série C Volume 1 Tomes 1 et 2 – Alger, 833 p.
- Souaber Hassen et Ouali Amar, 2005, – Les personnes âgées en Algérie : réalités et perspectives –, in MSPRH, ONS, (ed.) Enquête algérienne sur la santé de la famille – Analyses approfondies –Alger, 254 p.
- Souaber Hassen, 2005, – Les jeunes célibataires en Algérie –, in MSPRH, ONS, (ed.) Enquête algérienne sur la santé de la famille – Analyses approfondies –Alger, 254 p.
- Tabutin Dominique et Schoumaker Bruno, 2005, *The Demography of the Arab World and the Middle East from the 1950s to the 2000s A Survey of Changes and a Statistical Assessment*. *Population*, n°5/6, Paris, Ined, pp. 508-608
- Tabutin et al., 2007, – Surmortalité et santé des petites filles en Afrique. Tendances des années 1970 aux années 1990. –, in : Thérèse Locoh (dir.), *Genre et sociétés en Afrique, Implications pour le développement*. Paris, Ined, , 431 p
- United Nations, 2006 – *World population policies*. – New York, Department of economic and social affairs, Population Division, 477 p